

Saulnois mag

Le journal de la Communauté
de Communes du Saulnois

ÉDITO



Poursuivons nos efforts!

Les premiers résultats du tri sélectif sont encourageants. Il faut persévérer dans cette démarche et éviter toutes les attitudes contraires, notamment la pollution de notre environnement par des dépôts sauvages.

Dans les sacs laissés à l'abandon, il est très rare que l'on ne retrouve aucun indice permettant d'identifier le propriétaire. Certains responsables communaux opèrent des fouilles systématiques et envisagent des sanctions.

Profitez des bonnes résolutions de la nouvelle année pour porter une attention supplémentaire au tri et à la réduction des déchets. D'autant que le début de l'année 2016 est marqué par l'envoi de la première facture à blanc, qui permet à chacun d'entre nous de situer l'efficacité de son tri.

Il reste encore 6 mois d'essai pour corriger les mauvais réflexes. Dès juillet 2016, finie la période d'observation : dans un an exactement, nous recevons la première facture réelle en redevance incitative.

En attendant ces prochaines échéances, je vous souhaite de démarrer cette nouvelle année sous les meilleurs auspices du bonheur et de la santé... et d'une citoyenneté irréprochable.

Roland Geis
Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

► DÉMARRAGE DE LA RI

Facture à blanc

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le service «déchets» de la Communauté de Communes du Saulnois teste la mise en place de la redevance incitative (RI).

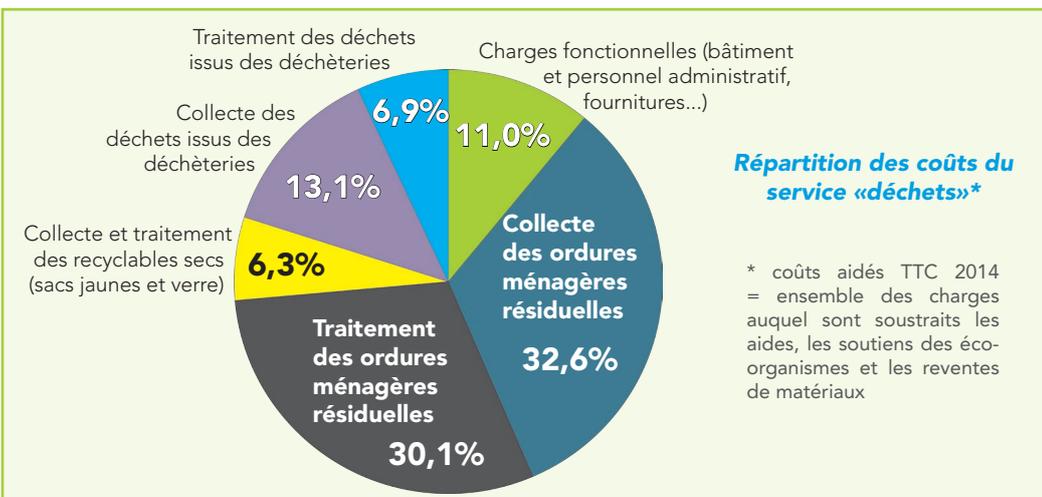
Après un semestre, il est temps de dresser un premier bilan de ce nouveau système. Dans ce cadre, vous venez de recevoir votre 1^{ère} facture à blanc de redevance incitative. Cette facture n'est pas à régler, elle vous permet de mesurer et d'adapter si besoin votre utilisation du service.

Elle est composée de deux parts :

- une part fixe, en fonction du nombre de personnes dans le foyer et du volume du bac mis à disposition,
- une part variable, en fonction du nombre de présentations de votre bac pucé. C'est sur cette part que vous pouvez agir : plus vous triez et plus vous agissez pour réduire vos déchets, mieux vous maîtrisez le montant de votre facture!

> Pour plus d'informations sur la facturation en redevance incitative, RDV sur notre site internet www.cc-saulnois.fr/dechets

Pour mémoire, la redevance incitative finance l'ensemble du service «déchets» : la collecte, le transport et le traitement des déchets.



Évolution des tonnages : bravo pour vos efforts!

Après 6 mois de période test de la redevance incitative, le premier bilan sur l'évolution des tonnages est encourageant. En effet, depuis le 1^{er} juillet, on observe une nette diminution des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des collectes des déchets recyclables (Évolution constatée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015 par rapport à la même période en 2014) :

Ordures ménagères résiduelles
-36%

Sacs jaunes et verre
+23%

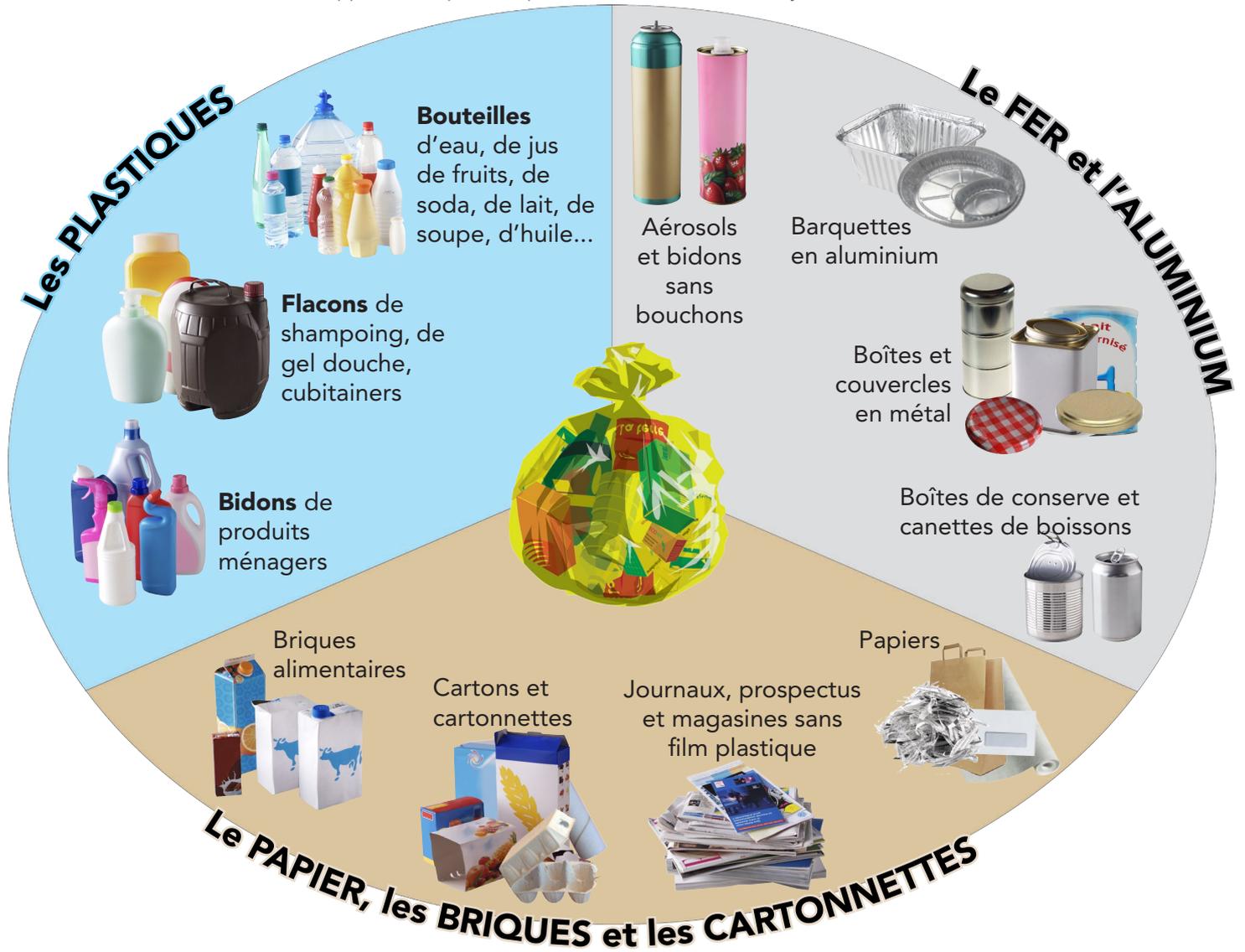
Déchèteries (hors gravats)
+6%

Soit une baisse globale de plus de 12% des déchets collectés par la Communauté de Communes!

► ZOOM SUR...

LES CONSIGNES DE TRI DES SACS JAUNES

En 2015, les erreurs de tri ont représenté **13%** de poids total de déchets collectés en sacs jaunes, soit près de **250 tonnes!** Afin de maîtriser ces erreurs de tri, voici un rappel de ce que vous pouvez mettre dans vos sacs jaunes :



Les principales ERREURS DE TRI



Les emballages emboîtés les uns dans les autres



Les gobelets et les pots en plastique



Les emballages en plastique mou



Le bois : cagettes, boîtes de camembert...



Les barquettes en plastique et en polystyrène



Les articles d'hygiène : mouchoirs, lingettes, couches...



Les vêtements, chaussures, textiles



Les sacs plastique



Le polystyrène

► INFORMATIONS UTILES

Une question sur la facturation? Un problème de collecte? Besoin de plus d'informations? ...

Le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois est à votre écoute :

tél : 03.87.05.24.36

mail : dechets@cc-saulnois.fr

site web : www.cc-saulnois.fr/dechets

Vous déménagez? Le nombre de personnes dans votre foyer change?

N'oubliez pas de contacter le service déchets ménagers au 03.87.05.24.36 pour savoir quoi faire avec votre **bac pucé** et votre **pass déchets**.

L'ensemble du règlement du service déchets (facturation, collecte et déchèteries) est librement accessible sur notre site internet : www.cc-saulnois.fr/dechets > documentation > formulaires et règlements.